



# COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale extraordinaire du mardi 9 septembre 2025  
à 20h00 au restaurant de la Croix Fédérale, à Le Crêt**

Président : M. Marc Fahrni, Syndic

Rédactrice : Yasmina Savary, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : 893

Nombre de citoyennes et citoyens présents : 59

Majorité absolue : 30

## Invités

**Mme Antoinette de Weck**, députée et vice-présidente de Paysage Libre Suisse

**Mme Laurent Sciboz**, membre de la commission de l'énergie, Vuisternens-dt-Romont

**M. Lionel Perret**, directeur de Suisse Eole

**M. Leonardo Gomez-Mariaca**, co-président de ProEole Fribourg

## **Accueil et ouverture**

Au nom du Conseil communal, M. Marc Fahrni, Président de l'assemblée ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Il salue tout particulièrement M. le député Pierre Vial, les invités, ainsi que la presse.

La convocation a été régulièrement publiée dans la Feuille Officielle n°34 du 22 août 2025, sur le site Internet communal, par affichage aux piliers publics et par tout ménage et ne suscite aucune remarque. Il relève qu'il y a une inversion dans le tractanda. Il faut lire au point 3.3. Débat et au point 3.4. Vote.

Excusés : **M. Yannick Kilchenmann et M. Marc Pauchard**.

Sont nommés scrutateurs : **Mme Lisa Cochard, M. Georges Frossard, M. Benoît Terradillos**.

Conformément à l'art. 3 al. 2 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation définitive.

Le Président informe brièvement des affaires communales en cours :

- Concours pour le centre sportif de Châtel-St-Denis (tri-salles et piscine, projet accepté mais soumis à consultation populaire).
- Réouverture de la Croix Fédérale après changement de tenanciers et travaux de chape et carrelage
- Rénovation de la gare de La Verrerie (voie fermée entre Vaulruz et Semsales jusqu'à fin novembre, impact sur notre déchetterie).



## **Tractanda**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2025
2. Demande d'un crédit pour l'achat d'une lame à neige
  - 2.1 Présentation
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Vote
3. Stratégie communale relative aux parcs éoliens
  - 3.1 Présentation de la stratégie
  - 3.2 Arguments des partisans et opposants
  - 3.3 Débat
  - 3.4 Vote
4. Divers

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2025**

Le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2025 ne suscite aucune remarque. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée : **57 OUI** (2 abstentions, 0 contre).

### **2. Demande d'un crédit pour l'achat d'une lame à neige**

#### **2.1 Présentation**

Pascal Grandjean explique que la lame à neige du tracteur principal (acquise en 2011 pour 12'000 francs) nécessiterait plus de 7'000 francs de réparations.

Le Conseil propose l'achat d'une lame triaxiale Villetton, offrant :

- largeur réglable (1,8 à 3,2 m)
- options de raclage (caoutchouc/acier),
- sécurité en cas de choc.

L'offre retenue (Genoud B., Semsales) : 30'500 francs TTC, moins 1'500 francs de reprise, soit 29'000 francs TTC.

Financement : emprunt, avec charge annuelle estimée à 3'335 francs.

#### **2.2 Rapport de la commission financière**

M. Jean-Marie Dunand, vice-président, donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. La commission financière recommande l'approbation du crédit destiné à l'achat d'une lame à neige.

#### **2.3 Vote**

La demande d'un crédit pour l'achat d'une lame à neige est soumise à votation et **est acceptée à l'unanimité par vote à main levée : 58 OUI** (1 abstention, 0 contre).



### 3. Stratégie communale relative aux parcs éoliens

#### 3.1 Stratégie du Conseil communal présentée par M. Thierry Vial

- Opposition au projet « Autour de l'Esserta », qui prévoit l'implantation de 7 éoliennes de grande hauteur (plus de 200 m) dans une zone agricole et forestière, pour une production estimée à 36 GWh/an.
- Dans la limite de ses compétences, il met tout en œuvre pour éviter la construction de ce parc éolien.
- Il s'associe aux autres communes qui poursuivent les mêmes objectifs, afin de mutualiser les démarches et de rationaliser les coûts de celles-ci.
- Le Conseil communal refuse de mettre des terrains communaux à disposition pour les réalisations du parc éolien.
- Il entreprend toutes les démarches nécessaires afin de garantir qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 800 mètres d'une habitation, qu'elle soit isolée en zone agricole ou située en zone à bâtrir.
- Le Conseil communal s'engage à ce que tout projet de parc éolien soit soumis à l'approbation de l'assemblée communale.
- Il précise que le Conseil n'est pas opposé aux énergies renouvelables, mais considère ce projet nuisible à la santé, à l'environnement et à l'économie locale.

#### 3.2 Arguments des intervenants

##### Partisans du projet

###### M. Lionel Perret :

- L'éolien est un complément indispensable au solaire : il produit en hiver, par temps nuageux et la nuit, ce qui compense les limites du photovoltaïque.
- L'énergie éolienne contribue à la sécurité d'approvisionnement et à l'indépendance énergétique de la Suisse.
- Les éoliennes de nouvelle génération sont plus performantes et conçues pour limiter les nuisances sonores et visuelles.
- Il souligne que l'écobilan des éoliennes reste positif : la production d'énergie compense rapidement l'énergie grise nécessaire à leur fabrication et leur installation.
- Enfin, il insiste sur la nécessité d'un mix énergétique équilibré, où l'éolien joue un rôle complémentaire aux autres énergies renouvelables.

###### M. Leonardo Gomez-Mariaca:

- Sur le plan juridique, il rappelle que l'article 151a de la Loi sur les communes limite les compétences locales : les assemblées communales ne peuvent bloquer une planification cantonale ou fédérale.
- Un vote communal a toutefois une portée politique et symbolique importante, en exprimant la volonté de la population.
- Il met en avant la nécessité de renforcer la souveraineté énergétique dans un contexte international instable, et de se préparer à l'avenir par des projets de grande envergure.
- Il conclut en soulignant que la Suisse ne compte actuellement qu'une cinquantaine d'éoliennes en service, représentant moins de 1 % de la production électrique nationale, et qu'il faut progresser dans ce domaine.



## Opposants au projet

### Mme Antoinette de Weck :

- Elle critique le déficit de transparence du processus cantonal : certains sites comme Salvenach ont été écartés sans explications claires, alors que l'Esserta a été maintenue malgré l'absence d'études sérieuses.
- Elle souligne également que des projets en montagne, notamment aux Alpettes, ont été déplacés vers la plaine sans justification.
- Elle insiste sur l'absence d'études indépendantes concernant la faune, le vent et l'impact paysager.
- Elle met en garde contre la dégradation du paysage et de la biodiversité, notamment dans des zones protégées comme les tourbières et les forêts.
- Elle dénonce une logique davantage financière qu'énergétique, portée par des promoteurs plutôt que par une vision cohérente de la transition énergétique.

### M. Laurent Sciboz :

- Il insiste sur les risques techniques et financiers liés au projet : la densification des lignes à haute tension aura un fort impact visuel, environnemental et économique.
- Il rappelle que plusieurs projets éoliens ont déjà été contestés ou refusés dans le canton, preuve selon lui des limites de la planification actuelle.
- Il souligne que l'éolien n'est pas une réponse universelle et que les investissements risquent d'être disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus.
- Il met en avant que d'autres alternatives énergétiques, comme le solaire ou la biomasse, sont mieux adaptées au territoire et moins intrusives.

### 3.3 Débat

**Mme Flück** demande aux partisans s'ils accepteraient de vivre à côté d'une éolienne.

**Réponse (M. Gomez-Mariaca)** : Il admet que la transparence doit être améliorée, mais rappelle que le projet est nécessaire pour renforcer l'indépendance énergétique.

**Mme Sumi** dénonce un « scandale écologique » aux conséquences graves pour la biodiversité, l'agriculture et le paysage.

**Réponse (M. Gomez-Mariaca)** : Il reconnaît que l'énergie éolienne a un impact local sur la biodiversité et le paysage. Toutefois, selon lui, cet impact est visible et mesurable, ce qui permet de le prendre en compte de manière transparente. Il parle d'une "compensation morale" : on sait ce que l'on perd, mais aussi ce que l'on gagne en retour (production d'énergie, autonomie, souveraineté). Il émet des réserves sur d'autres formes d'énergie, dont les conséquences, bien que moins visibles, peuvent s'avérer plus graves sur les plans écologique et social.

**Mme Layaz-Cardoso** questionne sur le déplacement de projets de montagne vers la plaine et la fiabilité des mesures de vent.

**Réponse (M. Gomez-Mariaca)** : Il précise que ces décisions s'inscrivent dans une stratégie cantonale globale. De nouvelles campagnes de mesures du vent seront menées afin d'identifier avec précision les zones présentant un potentiel énergétique significatif. Selon lui, c'est essentiellement le marché qui déterminera l'intérêt des promoteurs pour ces projets. Par la suite, il conviendra de définir clairement les modalités de négociation avec les acteurs concernés. Enfin, M. Gomez-Mariaca réaffirme son engagement envers le canton. La préservation des paysages et la souveraineté énergétique doivent rester des priorités, tout en maintenant une position ferme face aux oppositions actuelles.

**M. Perret** souligne que, parmi les 52 sites potentiels identifiés dans le canton de Fribourg, seuls 7 feront l'objet de mesures, choisis arbitrairement selon lui par Ennova. Des sites comme Morat ou le Vully ne seront pas mesurés. Il s'interroge donc sur la pertinence des comparaisons qui pourront être faites à partir de données aussi incomplètes. Il met également en avant notre commune, qui produit aujourd'hui la moitié de sa consommation électrique grâce au photovoltaïque. Il souligne que cette performance dépasse largement celle de cantons comme le Tessin ou Genève, ce qui constitue un exemple remarquable à l'échelle fribourgeoise et même au niveau national.



**Mme de Weck** souhaite expliquer pourquoi le canton est passé de l'éolien alpin à l'éolien de plaine. À l'origine, les projets d'éoliennes étaient prévus dans des zones alpines, notamment sur le site du Schwyberg. Cependant, plusieurs associations de protection de la nature et du paysage (Helvetia Nostra, Pro Natura) s'y sont opposées et ont porté l'affaire jusqu'au TF. Ce dernier leur a donné raison, estimant que le site n'était pas adéquat pour des éoliennes sans études supplémentaires. Depuis ce jugement, une opposition constante persiste entre les promoteurs et les ONG. C'est dans ce contexte qu'un postulat a été déposé au Grand Conseil, visant à faire du canton de Fribourg un pionnier de l'éolien en plaine. Déposé par deux députés, le postulat a été accepté, et le Conseil d'État a validé le lancement d'une étude.

**M. Jean-Marie Maillard s'interroge sur la collaboration entre le canton et Ennova.**

**Réponse (M. Gomez-Mariaca)** : Il précise que le canton ne collabore plus avec Ennova. Les sites identifiés sont désormais ouverts, sans promoteur attitré. Ils ne sont donc plus liés à un acteur privé en particulier. Les mesures de vent à venir permettront d'obtenir des données factuelles, comme cela avait été demandé, afin d'éclairer les décisions futures de manière objective.

**Mme de Weck prend la parole pour apporter des précisions.** Elle souligne que, même si l'on valorise l'énergie locale, cela ne change en rien l'impact visuel et environnemental des éoliennes : elles restent tout aussi imposantes, voire plus. Elle confirme que le canton ne travaille effectivement plus avec Ennova. Toutefois, elle rappelle que le plan directeur cantonal est toujours en vigueur et continue de produire ses effets — sans quoi, dit-elle, "nous ne serions pas ici ce soir". Elle indique que le COPIL est chargé du suivi et de l'évaluation du projet. Selon elle, ce comité, du fait de sa composition, a la possibilité de remettre en question l'établissement même du plan directeur. Des mesures de vent seront certes réalisées, mais il faudra ensuite savoir comment les interpréter. Mme de Weck regrette que, malgré plusieurs demandes émanant également des communes concernées, le canton n'ait jamais accepté de faire table rase de son plan directeur.

**Mme Delafontaine** s'interroge sur la suite du projet éolien. Puisqu'Ennova n'est plus impliquée, elle souhaite savoir qui seront désormais les promoteurs, qui mènera les études et qui pourrait concrètement déposer un projet.

**Réponse (M. Thierry Vial)** : Il répond qu'il appartiendra à de nouveaux promoteurs de se positionner s'ils souhaitent développer un projet éolien, tels que Groupe E ou Axpo, par exemple. La commune devra lancer une planification de détail où elle pourra faire valoir ses arguments pour ou contre le projet.

**M. Sciboz** prend l'exemple de l'immobilier pour expliquer le rôle du plan directeur : il fixe des zones à bâtir, ensuite précisées dans un plan d'aménagement local. Il souligne que ces décisions doivent rester indépendantes des promoteurs et estime que cette indépendance n'a pas été respectée.

**M. Gomez** rétorque que si le plan directeur avait un effet aussi direct, de nombreux parcs éoliens auraient déjà vu le jour, les promoteurs étant attirés par la rentabilité du secteur.

**M. Sciboz** souligne que les promoteurs devront réaliser toutes les études nécessaires et engager des investissements importants, notamment pour conclure des contrats avec les propriétaires et impliquer la population. Il précise que seuls les sites répondant à ces exigences pourront avancer dans le processus.

**Mme Antoinette de Weck** rappelle le rôle démocratique des communes et la légalité des votes consultatifs.

**Mme Stéphanie Sumi** questionne sur le moment où le canton pourra délivrer son accord, alors qu'aucune étude d'impact environnemental concernant notamment les oiseaux, les chauves-souris et les zones sensibles n'a encore été réalisée.

**Réponse (Thierry Vial)** : Le site de l'Esserta est actuellement en coordination non réglée. Cela signifie que, avant toute mise à l'enquête, des études approfondies devront être réalisées, notamment sur les impacts environnementaux.

**M. Sciboz** estime que ces études ont probablement déjà été réalisées. Il cite l'exemple des forêts du Jorat, à Épalinges, un site pourtant protégé, où une étude d'impact a bel et bien été menée. Il précise que, malgré la sensibilité du site, le permis de construire a finalement été accordé. La ligne rouge qui a été franchie est que le plan directeur a été rédigé par un promoteur.

**M. Bussmann** cite l'exemple d'un village alsacien, presque autonome grâce au solaire depuis 30 ans et ce sans pour autant dénaturer le paysage. Il doute de la pertinence de l'éolien.

**Réponse (M. Perret)** : Le solaire est efficace mais limité (nuit, mauvais temps) ; l'éolien le complète et permet un mix plus fiable.



**M. Gomez-Mariaca** se réfère l'article 9a de la loi sur les forêts et précise que ces études s'inscriront dans le cadre d'une pesée des intérêts. Il souligne également que la question touche à la souveraineté énergétique et à l'intérêt des communes de pouvoir maîtriser les prix de l'électricité ; un enjeu important, sans pour autant justifier tous les sacrifices. Il ajoute qu'il n'est pas opposé à l'idée d'un débat démocratique, mais estime que faire croire à une assemblée communale qu'elle détient un pouvoir décisionnel qu'elle n'a pas légalement, risque d'enflammer le débat de manière inutile. Selon lui, il s'agit d'une question de stratégie et de responsabilité politique.

**M. Thierry Vial** précise que le Conseil communal ne demande pas un vote pour ou contre le parc éolien, mais une validation de sa stratégie, qui prévoit notamment d'engager des moyens financiers pour entreprendre les démarches nécessaires.

**M. Gomez-Mariaca** s'appuie une nouvelle fois sur l'art. 151a de la loi sur les communes pour soutenir son argumentation

**M. Sciboz** précise que, dans le cadre de l'étude réalisée sur le site du Jorat, les analyses sont désormais suffisamment précises pour aller au-delà de simples mesures générales. Il indique que des mesures spécifiques ont été proposées pour la protection des chauves-souris.

**Mme de Weck** rappelle que la loi donne à l'assemblée communale certaines compétences, notamment en matière de dépenses. Selon elle, le vote porte surtout sur l'autorisation de financer les démarches contre le projet éolien.

**M. Marc Yerly** s'étonne de l'affirmation de M. Gomez-Mariaca selon laquelle le Conseil communal n'aurait pas juridiquement le droit de réunir ses citoyens autour de la stratégie qu'il a définie concernant le parc éolien. Selon lui, cette interprétation erronée de la loi soulève de sérieuses questions quant au fonctionnement démocratique.

### **3.4 Vote**

Le Président soumet au vote le soutien de l'assemblée à la stratégie communale d'opposition.  
**La stratégie communale d'opposition est adoptée à l'unanimité : 57 OUI (0 non, 2 abstentions).**

### **4. Divers**

Aucun point n'est soulevé.

Le Président remercie ses collègues du Conseil communal, les commissions et les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

La séance est levée à 22h15.

Approuvé le 9.12.2025

La Secrétaire :

Yasmina Savary

Le Syndic :

Marc Fahrni